

Le Chasseur Vosgien

n° 19 - 2023

*ASSEMBLEE
GENERALE*

22 AVRIL 2023

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

21, Allée des Chênes - ZI La Voivre - BP 31043 - 88051 EPINAL Cedex 9

Tél. 03 29 31 10 74 - Fax 03 29 34 59 61

fdc88@chasseurdefrance.com

SOMMAIRE

- Le mot du Président	3
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale.....	4
- Les Résolutions de l'Assemblée Générale.....	5
- Les Bilans Comptables 2021/2022 et le Projet de Budget.....	8
- La Commission Petit Gibier	12
- La Commission Environnement	14
- La Commission Grand Gibier	16
- La Commission Territoire.....	17
- Le bilan départemental des Prélèvements.....	18
- La Commission Dégâts	20
- La Commission Animations et Communication.....	22
- La Commission Antibraconnage	24
- L'Association Départementale des Gardes-Chasse Particuliers.....	25
- L'Association pour la Gestion et l'Amélioration du Grand Gibier	26
- L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge.....	27
- L'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges	28
- L'Association des Piégeurs Régulateurs Agréés des Vosges	29
- Le Club National des Bécassiers Antenne Vosges	30
- L'Association Nationale La Chasse au Féminin des Vosges	31

LE MOT DU PRESIDENT



Amis Chasseurs et Chasseresses,

La Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges a souhaité mettre à votre disposition ce Chasseur Vosgien dans lequel vous pourrez retrouver tous les éléments évoqués dans notre Assemblée Générale 2023. Depuis notre dernière assemblée d'avril 2022, votre fédération s'est restructurée afin de répondre au mieux à toutes les missions qui lui soient confiées, qu'elles soient de service public ou d'intérêt local. Les commissions fédérales ont été redéfinies afin de coller au mieux à la politique départementale menée et répondre aux besoins de chacun. Une actualité riche tout au long de cette année avec notamment la signature de notre schéma départemental de gestion cynégétique, un contrôle de la Cour des Comptes et une grosse implication sur l'indemnisation des dégâts de gibier pour sa prise en compte dans le plan de résilience économique et social voulu par le gouvernement.

Vous retrouverez dans ce fascicule, l'ensemble de l'activité des commissions fédérales et des Associations spécialisées départementales.

Vous en souhaitant bonne lecture et au plaisir de nous rencontrer de nouveau,

Bien cordialement en Saint-Hubert.



Le Président,
Frédéric TISSIER



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 22 Avril 2023

ORDRE DU JOUR

- Accueil,
- Minute de silence pour tous nos amis disparus en 2022/2023,
- Choix de la commission vote,
- Choix du bureau de l'Assemblée Générale,
- Rapport du Président de séance sur la gestion, la situation morale et les activités de la Fédération,
- Rapport de M. Clément NOVAK, Expert-comptable, sur les comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges clos le 30.06.22
- Bilan 2021/2022,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et décisions à cet égard,
- Approbation des comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges,
- Affectation des résultats des deux services,
- Cotisations 2023/2024,
- Projet de budget 2023/2024,
- Dates d'ouverture et de fermeture 2023/2024,
- Remises des récompenses, prix orange.

Résolutions de l'Assemblée Générale de la FDCV du 22 Avril 2023

- RESOLUTION N° 1** : Choix du bureau de l'Assemblée Générale.
- RESOLUTION N° 2** : Adoption du rapport moral et d'activité du Président.
- RESOLUTION N° 3** : Approbation des conventions visées à l'article L612-5 du Code de Commerce.
- RESOLUTION N° 4** : Approbation des comptes de l'exercice 2021/2022 et quitus au trésorier.
- RESOLUTION N° 5** : Affectation du résultat positif du « service général » aux « autres réserves » pour un montant de 74 414,98€ de l'exercice 2021/2022.
- RESOLUTION N° 6** : Affectation du résultat positif du « service dégâts de gibier » aux « autres réserves » pour un montant de 131 841,65€ de l'exercice 2021/2022.
- RESOLUTION N° 7** : Dans le bilan du service général, reclassement des réserves immobilisées aux réserves disponibles pour 25 430,64€ de l'exercice 2021/2022.
- RESOLUTION N° 8** : Maintien du montant du Timbre Grand Gibier à 30€.
- RESOLUTION N° 9** : Maintien du montant de la taxe hectare à 400 000€.
- RESOLUTION N° 10** : Diminution du malus à 25 000€.
- RESOLUTION N° 11** : Augmentation du montant de la vignette fédérale à 95.28€, (dont 0,30€ pour la Fondation Nationale des Habitats).
- Maintien de la vignette fédérale à 45€ pour un permis de 9 jours.
- Maintien de la vignette fédérale à 23€ pour un permis de 3 jours.
- RESOLUTION N° 12** : Maintien du montant de l'adhésion obligatoire à 66€.
- RESOLUTION N° 13** : Maintien du montant de la contribution plan de chasse à 70€.
- RESOLUTION N° 14** : Maintien du prix matériel des bracelets à 8€.
- RESOLUTION N° 15** : Maintien du montant des cotisations fédérales par bracelet :
- Sanglier : 31€ soit un total de 39€,
- Chevreuil : 25€ soit un total de 33€,
- Cerf : 83€ soit un total de 91€,
- Chamois : 25€ soit un total de 33€.
- RESOLUTION N° 16** : Montant du prix du bracelet Sanglier à 39€ en cas d'attribution complémentaire.
- RESOLUTION N° 17** : Maintien du montant des cotisations « contrat de service » :
- 0,10€/HA de bois
- 0,09€/HA de plaine
- 1,23€/HA ou KM d'eau.
- RESOLUTION N° 18** : Maintien du montant des frais de dossier guichet unique à 2€ pour les validations départementales annuelles ou temporaires (porté à 5€ pour les validations nationales, conformément aux décisions du Congrès de la FNC).
- RESOLUTION N° 19** : Maintien du tarif de l'assurance proposée par la Fédération à 21€ dont 3,50€ de frais de gestion reviennent à la Fédération.

RESOLUTION N° 20 : Approbation du projet de budget 2023/2024.

RESOLUTION N° 21 : Adoption des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse :

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE

Les dates que nous allons soumettre à votre approbation sont des propositions que nous ferons ensuite valider à la prochaine Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

- Ouverture générale : 17 SEPTEMBRE 2023
- Fermeture générale : 29 FEVRIER 2024



GROS GIBIER

Sanglier :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/06/2023 au 29/02/2024

Chasse en battue uniquement en plaine du 01/08/2023 au 16/09/2023

Chasse en battue du 17/09/2023 au 31/01/2024

Chasse en battue du 01/02/2024 au 29/02/2024 pour tous les sous massifs sauf les 11A, 11B, 12B, 13B, 13C, 13D, 13E, 13F et 13G.

Rappel : en plaine = en plaine ou dans les boqueteaux d'une surface inférieure à 15 hectares non attenants à un autre massif boisé.

Cerf :

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf, uniquement pour les détenteurs d'un bracelet cerf mâle, du 01/09/2023 au 30/09/2023

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf du 01/10/2023 au 29/02/2024

Chasse en battue du 15/10/2023 au 31/01/2024

Chasse en battue du 01/02/2024 au 29/02/2024 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

Chevreuil :

Chasse individuelle et silencieuse du brocard du 01/06/2023 au 14/08/2023

Chasse individuelle et silencieuse du 15/08/2023 au 29/02/2024

Chasse en battue du 17/09/2023 au 31/01/2024

Chasse en battue du 01/02/2024 au 29/02/2024 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

Chamois :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/09/2023 au 29/02/2024

Chasse en battue du 17/09/2023 au 31/01/2024

PETIT GIBIER

Sur tout le département :

Rappel : Pour les espèces faisan commun et obscur, perdrix grise, lièvre d'Europe et lapin de garenne, seuls les détenteurs d'une attribution dans le cadre du plan de gestion petit gibier, peuvent les chasser.

- **Faisans (commun, obscur) :**

Coq : tous les jours du 17/09/2023 au 31/01/2024.

Poule : tous les jours du 17/09/2023 au 30/09/2023.

- **Faisan vénéré :**

Tous les jours du 17/09/2023 au 31/01/2024

- **Perdrix Grise :**

Tous les jours du 17/09/2023 au 30/09/2023

- **Perdrix Rouge :**

Tous les jours du 17/09/2023 au 31/01/2024

- **Lièvre :**

Tous les jours du 07/10/2023 au 22/10/2023

- **Lapin de garenne :**

Tous les jours du dimanche 17/09/2023 au 29/02/2024

POUR LES OISEAUX DE PASSAGE : se référer à l'arrêté ministériel.

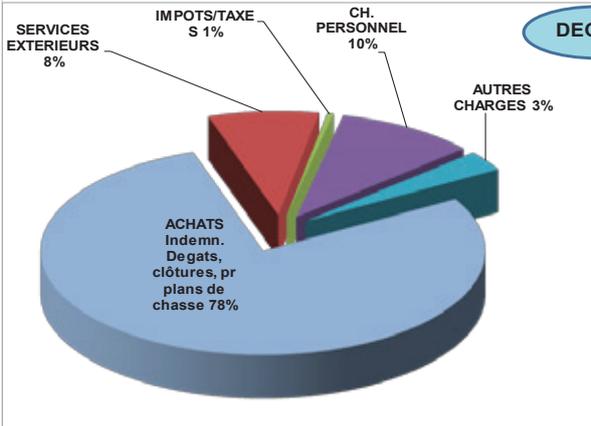


COMPTES ANNUELS AU 30/06/2022

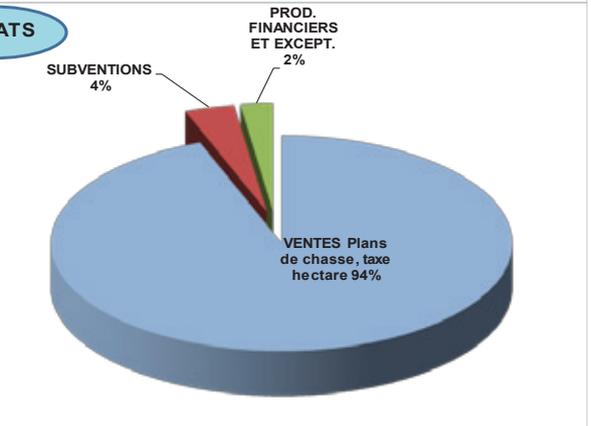
COMPTE DE RESULTAT 2021/2022 (COMPARAISON REEL/BUDGET)

	Intitulés des comptes	Total 2021/2022		"Service général"		"Service dégâts"	
		Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel
CHARGES	ACHATS	1 621 680	1 612 327	90 300	130 589	1 531 380	1 481 738
	601 (Indemnisation dégâts de gibier)	1 400 000	1 350 914			1 400 000	1 350 914
	606 (Eau, élec, carburant, bracelets, consommables)	100 480	123 089	40 400	65 666	60 080	57 423
	607 (Aménag. Cynég., clôtures, ...)	121 200	138 325	49 900	64 923	71 300	73 401
	SERVICES EXTERIEURS	77 750	67 436	62 835	53 826	14 915	13 609
	613 (locations)	14 750	15 009	10 860	11 283	3 890	3 726
	615 (Ent., réparations biens, maintenance)	31 500	29 208	23 375	20 758	8 125	8 450
	616 (Assurances)	11 000	9 662	9 000	8 470	2 000	1 191
	618 (Autres dépenses, études, ...)	20 500	13 557	19 600	13 315	900	242
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	359 500	302 701	150 800	163 960	208 700	138 741
	622 (Honoraires divers et estimateurs)	144 000	126 204	34 750	49 514	109 250	76 690
	623 (expo, réunions, Bulletin fédéral, imprimés)	55 000	33 783	41 800	28 090	13 200	5 693
	624-625 (Fr. déplacements divers)	109 000	78 153	45 500	34 999	63 500	43 154
	626 (Téléphone et affranchissements)	37 000	33 008	17 000	22 639	20 000	10 369
	627 (services bancaires)	5 000	4 918	4 000	4 140	1 000	778
	628 (cotisations FNC, FRC et assoc. divers)	9 500	26 635	7 750	24 578	1 750	2 057
	IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES	42 468	33 939	30 001	25 463	12 467	8 475
	631 (Charges fiscales s/ salaires)	27 651	19 070	19 104	14 592	8 547	4 478
	633 (Form. Continue)	5 017	4 608	3 597	3 176	1 420	1 432
	635 (Impôts divers)	9 800	10 261	7 300	7 696	2 500	2 565
CHARGES DE PERSONNEL	751 921	698 253	539 195	505 666	212 726	192 587	
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	142 000	145 429	99 975	110 401	42 025	35 029	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 771		1 328		443	
DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS	46 715	222 298	38 372	206 821	8 343	15 477	
IMPÔTS SUR LES BENEFICES (Imp. s/ Sociétés)	4 080	8 966	2 880	1 123	1 200	7 843	
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		3 046 114	3 093 120	1 014 358	1 199 177	2 031 756	1 893 943
PRODUITS	VENTES	1 895 410	1 989 457	57 260	80 282	1 838 150	1 909 175
	701 (Taxe à l'hectare, taxe PC, bracelets, ...)	1 624 430	1 682 271			1 624 430	1 682 271
	706 (Px matériel PC, fr. dossiers GU, contrats serv.)	260 680	278 607	47 960	51 703	212 720	226 904
	707 (Ventes petits matériels, documentations, ...)	5 300	10 160	4 300	10 160	1 000	
	708 (Ins. Form PC, part. réunions, prod. annexes)	5 000	18 419	5 000	18 419		
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	211 746	357 785	141 017	287 056	70 729	70 729
	743 (Subv. Guichet unique et divers)	65 200	55 165	65 200	55 165		
	746 (Subventions FNC, Subvention biodiversité)	146 546	297 142	75 817	226 413	70 729	70 729
	748 (Autres subventions)		5 478		5 478		
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	705 240	732 001	705 240	731 803		198
	756 (Vignette fédérale, adhésions)	625 840	620 993	625 840	620 795		198
	758 (R.C. chasse, D.I. tribunaux, prod. gestion divers)	79 400	111 008	79 400	111 008		
	PRODUITS FINANCIERS	17 000	55 346	12 000	11 907	5 000	43 439
	PRODUITS EXCEPTIONNELS		10 566		10 566		
REPRISE SUR AMORT. ET PROVISIONS		135 057		135 057			
TRANSFERTS DE CHARGES	6 400	19 165	5 000	16 921	1 400	2 244	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 835 796	3 299 377	920 517	1 273 592	1 915 279	2 025 785
RESULTAT		-210 318	206 257	-93 841	74 414	-116 477	131 842

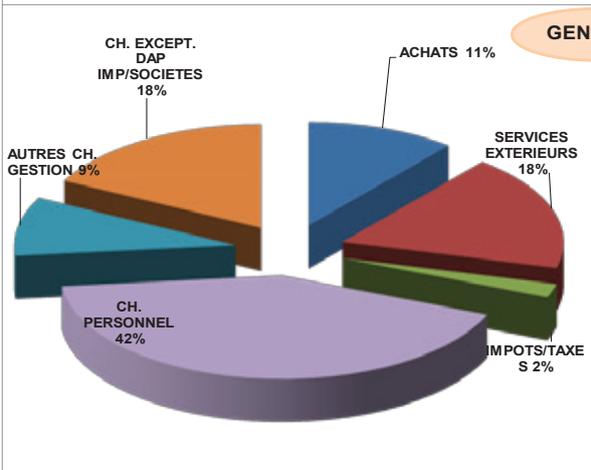
DEPENSES ET RECETTES 2021 - 2022



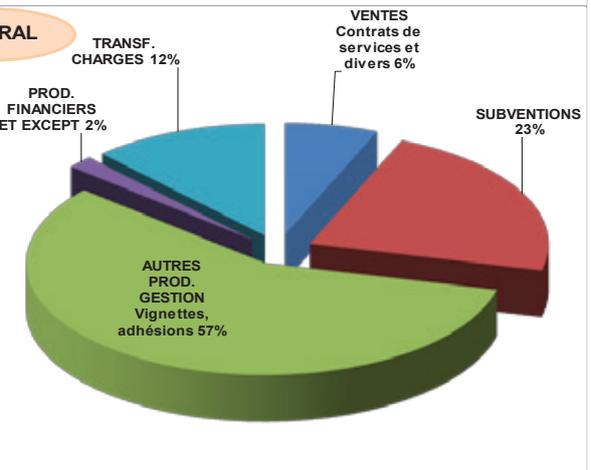
DEPENSES 2021 2022



RECETTES 2021 2022

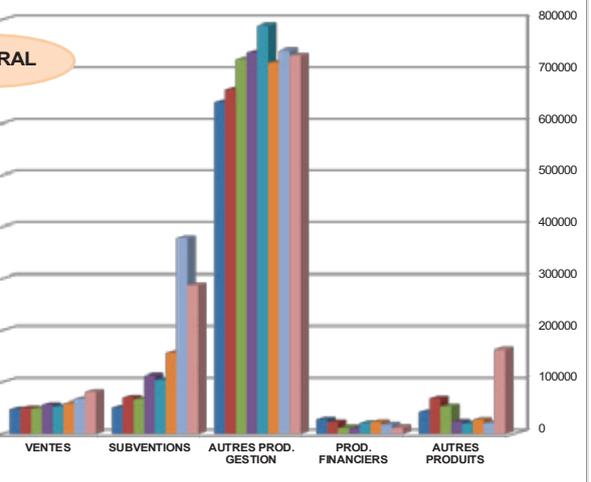
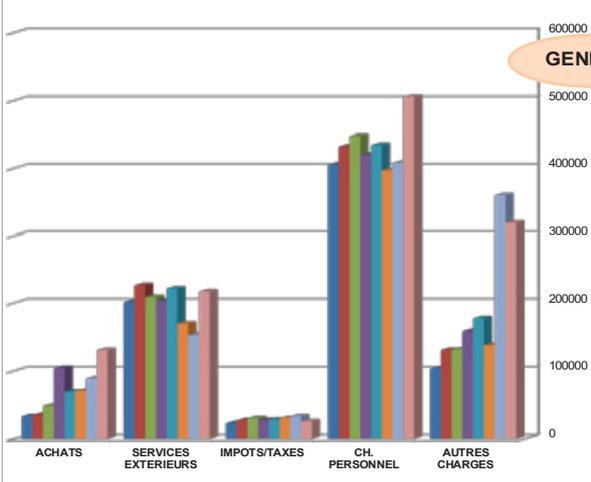
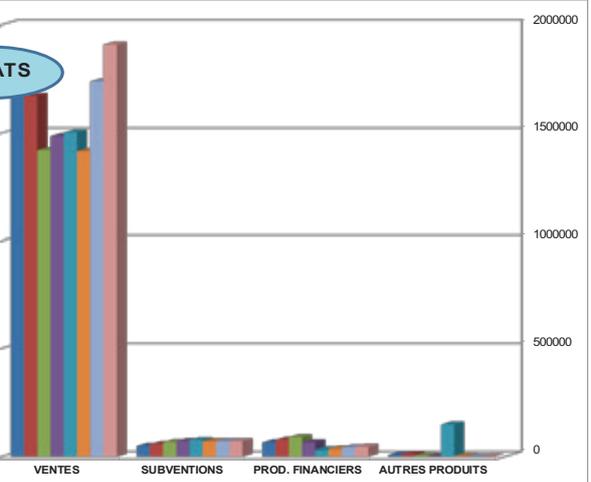
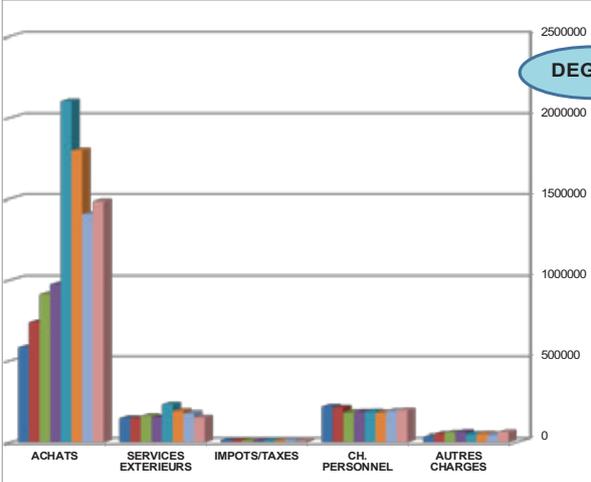


DEPENSES 2021 2022



RECETTES 2021 2022

EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES 2014-2015 A 2021-2022



COMPTES ANNUELS AU 30/06/2022

BILAN 2021/2022

POSTES DU BILAN		30 juin 2022	30 juin 2021
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES <i>(Logiciels)</i>		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	127 621	154 051
	Terrains	22 740	26 655
	Constructions	40 420	46 566
	Inst. Techniques, Matériels et outillages	24 381	24 793
	Autres immobilisations corporelles	40 080	56 037
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES <i>(Parts Sté Chasseurs de l'Est,)</i>	53 013	52 001
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	180 634	206 052
	AUTRES CREANCES <i>(Clients, produits à recevoir, ...)</i>	707 243	765 895
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT <i>(SICAV, Bons de caisse, ...)</i>	3 478 513	4 638 587
DISPONIBILITES <i>(Solde des comptes bancaires courants et de la caisse)</i>	2 376 118	1 344 652	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE <i>(Charges réglées mais qui concernent l'exercice suivant)</i>	142 603	157 653	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 704 477	6 906 787	
TOTAL ACTIF		6 885 111	7 112 839
PASSIF	FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
	RESERVES	3 985 570	3 786 754
	RESULTAT DE L'EXERCICE <i>(Bénéfice ou perte)</i>	206 257	198 817
	SUBVENTIONS D'INVEST. S/ BIENS NON RENOUV.	1 406	1 406
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	4 193 233	3 986 977
	FONDS DEDIES	99 101	153 537
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	98 919	151 332
	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	198 020	304 869
	DETTES		
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-	-
AUTRES DETTES <i>(Fournisseurs, Congés à payer, org. Sociaux, Etat, ...)</i>	895 378	929 181	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE <i>(Produits perçus mais qui concernent l'exercice suivant)</i>	1 598 480	1 891 812	
TOTAL DETTES	2 493 858	2 820 993	
TOTAL PASSIF		6 885 111	7 112 839
DETAIL DES RESERVES		30 juin 2022	30 juin 2021
RESERVES IMMOBILISEES	205 088	216 927	
RESERVES PROJET ASSOCIATIF	103 872	114 594	
RESERVES SERVICE GENERAL	2 153 931	1 953 378	
RESERVES SERVICE DEGATS DE GIBIER	1 522 680	1 501 854	
REPORT A NOUVEAU SERVICE GENERAL			
REPORT A NOUVEAU SERVICE DEGAT			
TOTAL RESERVES	3 985 571	3 786 754	

BUDGET 2023/2024

	Intitulés des comptes	BUDGET TOTAL	BUDGET "SERVICE GENERAL"	BUDGET "SERVICE DEG%TS"
CHARGES	ACHATS	1 661 550	118 000	1 543 550
	Indemnisation dégâts	1 400 000		1 400 000
	Fournitures divers et form. PC, carburant, bracelets, etc...	110 350	48 100	62 250
	Achats divers (dont clôtures, aménag. cynégétiques...)	151 200	69 900	81 300
	SERVICES EXTERIEURS (dont locations, maintenances div., assurances,...)	74 400	58 500	15 900
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	362 200	159 750	202 450
	Honoraires divers (fr. estim. dégâts, analyses, avocats, ...)	142 500	32 000	110 500
	Frais expo., annonces presse, bulletin fédéral, etc...	44 000	33 300	10 700
	Fr. déplacements divers (fr. dépl. estim. dégâts, form. PC...)	106 700	43 700	63 000
	Fr. Téléphone, affranchissements	38 500	23 000	15 500
	Services bancaires	5 000	4 000	1 000
	Cotisations	25 500	23 750	1 750
	IMPÔTS ET TAXES	45 283	29 965	15 318
	CHARGES PERSONNELS (Salaires et charges)	722 798	481 123	241 675
	AUTRES CH. GESTION COURANTES	158 375	116 575	41 800
	Subventions divers organismes, associations, chasse 0/	61 200	19 500	41 700
	Autres charges (Assurances chasses, divers ...)	97 175	97 075	100
	DOTATIONS AMORT. PROVISIONS	46 832	37 466	9 366
	IMPÔTS SUR LES BENEFICES	4 080	2 880	1 200
	TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		3 075 519	1 004 259
PRODUITS	VENTES	1 776 125	58 700	1 717 425
	Plans de chasse et taxes associées	1 497 025		1 497 025
	<i>Dont (Timbre départemental Grand Gibier)</i>	72 000		72 000
	<i>(Taxe à l'hectare)</i>	400 000		400 000
	<i>(Malus taxe à l'hectare)</i>	25 000		25 000
	<i>(Taxe plan de chasse)</i>	77 000		77 000
	<i>(Dispositifs de marquage)</i>	923 025		923 025
	Récup. Frais divers, cont. Services	267 400	48 000	219 400
	Ventes diverses (pancartes, matériels, manuels PC, ...)	4 300	3 300	1 000
	Autres produits annexes	7 400	7 400	
	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	230 546	159 817	70 729
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	706 200	706 200	
	Adhésions, timbre fédéral	631 300	631 300	
	Divers (R.C. chasse, D.I. tribunaux, divers, ...)	74 900	74 900	
PRODUITS FINANCIERS	17 000	12 000	5 000	
TRANSFERTS DE CHARGES	3 400	2 000	1 400	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 733 271	938 717	1 794 554
RESULTAT		-342 248	-65 542	-276 706

COMMISSION PETIT GIBIER

Président de la Commission : Denis VAUTRIN

Membres : Damien DURAND, Michel JOLY, Jérôme THOMAS, Franck FREMIOT, Marie-Josèphe KINZELIN (CNB88), Corinne BARNET, Nicolas BRETON, Maxime LABEDIE

La commission s'est réunie le 4 août 2022 et le 18 Janvier 2023 pour étudier les dossiers de demandes de subventions, réfléchir à la redynamisation des commissions petit gibier des GIC, ainsi que pour valider les cultures à gibier et fixer le projet de budget 2023/2024.

- **Bilan des couverts favorables à la faune :**

- Les Jachères Environnement et Faune Sauvage :

Couvert réalisé par des agriculteurs dans le cadre d'un contrat annuel avec la Chambre d'Agriculture, la Société de chasse locale et la FDCV.

Deux types de couverts ont été réalisés en 2022 : la Jachère Grand Gibier (9.59ha engagés pour 5 contrats signés) et la Jachère mellifère (0.41ha engagés pour 1 contrat signé).

- Les Cultures à Gibier :

Cultures réalisées par les Sociétés de chasse, sur des parcelles non agricoles, dans le cadre d'un contrat avec la FDCV. Les chasseurs sont libres du choix de leur couvert.

En 2022, les cultures à gibier ont représenté 25.175 ha engagés dans 14 contrats :

- Petit Gibier et fleurs : 8.883 ha (mélanges céréales, fourrage et fleurs pour lièvres et faisans)
- Grand Gibier : 16.292 ha (maïs ou fourrage pour cervidés)

En 2022, la réalisation de ces couverts cynégétiques en faveur du petit et du grand gibier a été subventionnée par la FDCV à hauteur de 6.138,36€ pour les cultures et 2.972,90€ pour les Jachères (+ 156€ de semences de fleurs).

- **Les actions de repeuplement des Sociétés de chasse :**

La commission a étudié quelques dossiers de demande de subventions concernant des opérations de repeuplement en faisans communs.

3 GIC ont bénéficié de subventions pour un montant total de 3.404,53€ :

- GIC de Dompaire :
 - Aménagement de la Sté des Gouys (Renauvoid) : nourriture, piégeage pour une aide de 283€
 - Aménagement de la Sté de Girancourt : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 1.125,16€
 - Aménagement de la Sté de Hagécourt-Rancourt : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 1.203,87€
- GIC de Virine :
 - Aménagement de la Sté de Gigney : nourriture, piégeage pour une aide de 230€
- GIC du Vair :
 - Aménagement de la Sté de Attignéville : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 562,50€

Enfin, 2 subventions ont été accordées pour la construction d'une cage à corbeaux (250€) et d'une barre d'effarouchement (250€).



- **Les prélèvements et la gestion du petit gibier :**

1126 demandes ont été traitées en 2022 dans le cadre du plan de gestion petit gibier pour une attribution totale de :

- 1436 Lièvres
- 40 Lapins de Garenne
- 2242 Faisans
- 394 Perdrix Grises

Dans le cadre du suivi des populations de lièvre et des comptages petit gibier réalisés dans les GIC, la commission a décidé d'instaurer une subvention de 20€ par circuit afin de dédommager les conducteurs. Cette aide s'est élevée à un total de 2.180€ en 2022.

- **Partenariat Agrivair/FDCV sur le périmètre Vittel – Contrexéville :**

Le partenariat se poursuit avec la convention « Intercultures » pour le site hydrominéral des eaux de Vittel – Contrex. L'an dernier, ce sont 120ha de couverts d'intercultures qui ont été semés dans ce cadre.

- **Le suivi de la Bécasse des Bois :**

Grâce à l'écocontribution, la FDCV s'est investie dans le suivi de la Bécasse sur le département. Un 1^{er} dossier a été finalisé en été 2022 et un 2^{ème} dossier est actuellement en cours de réalisation, les objectifs principaux sont de trouver de nouveaux sites de baguages, d'augmenter le nombre annuel d'oiseaux capturés et bagués et de poursuivre les comptages à la croule au printemps.

Deux personnels techniques de la FDCV se sont également formés durant l'hiver pour être bagueur agréé « Bécassines ». Les premières reprises ont débutées en cette année.

- **Les Rencontres Saint-Hubert :**

Elles se sont déroulées le 8 octobre 2022 à Xaronval. 17 binômes chiens – maîtres, ont pu travailler lors de cette épreuve sur faisans. En remerciement de l'accueil réservé par la Sté de chasse pour l'organisation de cette manifestation, nous leur avons versé une subvention de 200 €.

- **Les échanges inter-Fédérations :**

Afin de sensibiliser les chasseurs vosgiens au petit gibier, la commission a décidé d'organiser un voyage dans les Ardennes afin de participer à un comptage perdrix grises par battue échantillon. Celui-ci a eu lieu le 4 mars dernier à côté de Rethel, il a permis à une trentaine de chasseurs vosgiens de découvrir un territoire où les effectifs de perdrix grises naturelles avoisinent les 38 couples aux 100ha. La FDC des Ardennes, très contente de cette initiative, a d'ores et déjà proposée à la FDC88 de revenir l'an prochain sur un autre territoire voisin.



COMMISSION ENVIRONNEMENT

Président de la Commission : Jean-Jacques CLAUDE

Membres : Jean-Pierre BRIOT, Jérôme THOMAS, Matthieu HAMMER, Corinne BARNET, Vincent CANIVET

L'année écoulée fut riche en rencontre et en travail et le rythme effréné des réunions a repris son cours pour la commission environnement.

Les actions principales en 2022/2023 :

- **Le dossier d'écocontribution « Mares forestières de Tignécourt » :**



L'objectif de ce dossier était d'assurer une gestion conservatoire de l'Espace Naturel Sensible "Forêt et mardelles de Tignécourt" en réalisant des inventaires naturalistes, en procédant à la création de travaux d'aménagement et en mettant en place une valorisation pédagogique du site. Il a été bouclé au début de cette année pour un montant de subvention d'écocontribution de 92.392€.

La FDCV, en partenariat avec le Conseil Départemental, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, l'ONF et la FD de Pêche, a initié différents inventaires (poissons,

amphibiens, écrevisses, oiseaux, mammifères aquatiques, micromammifères et chauves-souris) permettant d'établir un état zéro des connaissances des espèces fréquentant le site.

Nous avons également créé 4 nouvelles mares forestières pour renforcer le réseau existant. Une de ces 4 mares bénéficie d'un aménagement spécifique pour une mise en valeur pédagogique et servira de support pour intervenir auprès de classes et faire découvrir ce milieu particulier des mares.

- **Le Plan Lynx Massif des Vosges et le Plan National d'Actions :**

Le massif des Vosges représente le lien entre les populations du Jura et du Palatinat. Ce fait s'est confirmé avec l'arrivée naturelle de plusieurs lynx venant du Jura par le Sud et d'autres animaux par le Nord issus des lâchers dans le Palatinat. Le Lynx étant une espèce protégée au niveau national, il bénéficie d'un Plan National d'Action, décliné en un Plan Régional « Massif des Vosges » (PRA Vosges). Les 7 Fédérations de Chasse du Massif Vosgien ont été associées à leur rédaction et elles se sont engagées à participer à certaines actions de sensibilisation des chasseurs en faveur de l'acceptation de sa présence.

Courant 2022, un dossier d'écocontribution sur le Lynx Boréal, ECOLYNX, a été validé au niveau national, regroupant l'ensemble des fédérations de chasse concernées par sa présence afin de financer des actions de communication, de suivi et des études scientifiques sur son régime alimentaire et sur son acceptation sociale. Dans ce cadre plusieurs actions ont été menées sur le département comme l'organisation de 2 soirées-débat avec le réalisateur du film LYNX, ou encore un voyage dans le Jura pour participer à des reprises de chevreuils prévues dans le volet scientifique du programme.

- **Les réserves naturelles et les sites NATURA 2000 :**

Les Comités Scientifiques des différentes réserves se réunissent environ une fois par an afin de présenter le bilan des actions engagées et de solliciter ses membres sur les opérations à venir.

Il en est de même sur certains des 21 sites NATURA 2000 qui possèdent tous leur document d'objectifs et dont la mise en application ne nécessite pas forcément de réunion du Comité de Pilotage annuelle.

Dans tous ces sites avec un statut particulier de protection, nous veillons à la préservation des pratiques de chasse et à la reconnaissance du rôle de gestionnaire des chasseurs. Nous sommes cependant de plus en plus souvent confrontés au manque de quiétude nécessaire à toutes les espèces animales et à une intransigeance des autres gestionnaires quant à la présence des ongulés (cerfs et sangliers).

- **Le Comité du Massif des Vosges et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :**

La FDCV siège à ces 2 instances et y représente l'ensemble des Fédérations des Chasseurs concernées (7 FDC pour le Comité de Massif et 4 FDC pour le PNRBV). Dans ces 2 structures, nous œuvrons à une meilleure reconnaissance des chasseurs comme gestionnaires et défendons nos pratiques.

- **La déclinaison Massif des Vosges - Jura du Plan National d'Actions Grand Tétras :**

Les 7 Fédérations de Chasse du Massif sont conviées à son suivi annuel. L'état de la population vosgienne est très critique, en voie d'extinction. Une réflexion a été menée par le Parc des Ballons des Vosges quant à l'opportunité d'un renforcement des effectifs avec les différents organismes concernés, dont les Fédérations des Chasseurs. En 2022, le Parc a pris la décision de concrétiser ce projet, malgré l'opposition d'un certain nombre de partenaires. Nous avons donc participé à de nombreuses réunions de concertation pour aboutir à des propositions d'actions à mettre en place dans le cadre de ce renforcement.



- **Les Commissions Communales d'Aménagement Foncier :**

La FDCV poursuit ses interventions au niveau des aménagements fonciers agricoles et forestiers. Elle siège en tant que personne qualifiée en matière de protection de la faune, de la flore, de la nature et des paysages. Nous utilisons ainsi nos connaissances et compétences environnementales et techniques pour sensibiliser et effectuer des propositions contribuant à la mise en valeur et à l'intégration de tous les enjeux cynégétiques, écologiques et patrimoniaux lors de la réalisation des projets d'aménagement.

- **Les autres Commissions Départementales auxquelles siège la FDCV:**

- La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Celle-ci est chargée d'étudier et de donner un avis sur toutes les procédures de zonage comme les PLU/PLUI et sur les demandes de permis de construire en dehors des zones d'habitat.
- Le Comité Technique de la SAFER des Vosges : il procède à des transactions foncières de terrains agricoles, forestiers ou à valeur haute environnementale. Il émet des avis sur le choix des acheteurs potentiels.

- **Le dispositif « Plantez des Haies ! » :**

Il se présente sous la forme d'un appel à projet ouvrant droit à un financement à 100 % des plants et de leur plantation par le Conseil Départemental, en contrepartie de la préparation du sol et d'un engagement d'entretien sur 10 ans. La FDCV réceptionne les candidatures, les étudie avec le comité de suivi départemental, gère les commandes de plants et la gestion des plantations. Pour 2022, 13.861 mètres linéaires ont ainsi été plantés chez des agriculteurs, des particuliers ou des collectivités.

COMMISSION GRAND GIBIER

Président de la Commission : Jean-Pierre BRIOT

Membres : Tous les administrateurs, Laurent LALVEE, Alexandre BELLO

La commission s'est réunie pour faire état de la situation du Grand Gibier dans le département et sur les zones à enjeux du PRFB, réfléchir sur la mise en place des indices de suivis 2023 et enfin, définir les mesures de gestion du sanglier pour la saison prochaine.

- **Situation du Grand Gibier dans les Vosges en 2022/2023 :**

Espèce Cerf (*Cervus elaphus*) :

En 2022/2023, 1861 grands cervidés ont été réalisés contre 1799 l'an passé. Les attributions étaient en hausse avec 2703 bracelets contre 2573 en 2021/2022, en raison d'éléments d'actualités déjà présents l'année passée (forestation France Relance, contexte climatique, crise de scolytes). Ce résultat de prélèvement met en évidence l'implication des chasseurs dans la réussite du plan de relance forestier énoncé par l'Etat et dans l'avenir de nos forêts françaises. Avec un pourcentage de réalisation de 69%, la répartition de ces prélèvements est la suivante : 460 cerfs, 676 biches, 725 faons. On observe ainsi une réalisation satisfaisante de l'espèce CERF, à l'exception des sous-massifs 2A, 2B, 3C, 7A, 8A, 8B, 11A et 13G pour les biches et faons.



Espèce Chevreuil (*Capreolus capreolus*) :

Avec une attribution constante (12157) par rapport à 2021/2022 (12167), suite aux opérations de reboisement France Relance comme pour le cerf, le nombre de chevreuils prélevés dans les Vosges montre une relative stabilité avec une problématique identique aux saisons passées.

Espèce Sanglier (*Sus scrofa*) :

Les prélèvements de sangliers se situent à des niveaux moins importants cette année avec quasiment 9500 sangliers réalisés en 2022/2023, soit 75 % de réalisations de la campagne précédente 2021/2022.

2176 bracelets gratuits ont été distribués dans le cadre de la mesure exceptionnelle, permettant ainsi une réalisation plus forte et amenant une attribution globale à 14831 bracelets sur la saison entière. La continuité des efforts de l'an passé a déjà permis de se rapprocher de nos objectifs dont le retour à l'équilibre agrosylvo-cynégétique dans de nombreux massifs. Toutefois, il faudra rester vigilant par secteur pour assurer une corrélation entre bonne santé financière (attention à la hausse des denrées agricoles) et sérénité des relations avec nos partenaires forestiers et agricoles. Notons qu'il subsiste quelques zones où les populations et le montant de dégâts doivent encore diminuer afin de retrouver une situation optimale pour tous. Dans ces territoires, agissons dans le bon sens.

Espèce Chamois (*Rupicapra rupicapra*) :

A l'image des saisons précédentes, les niveaux de prélèvements nous indiquent que la population de chamois est en baisse avérée cette année. Avec 53 réalisations sur 116, soit un taux de prélèvement de 46%, et 40% de moins que l'an passé, c'est révélateur d'une situation de l'espèce très préoccupante traduisant une situation d'effondrement de la population. Nous devons réagir, comprendre et admettre que notre responsabilité est engagée pour garantir la pérennité de l'espèce en tenant compte de la présence régulière du lynx.

A noter qu'un suivi de la population, par indice pédestre, suivi des poids et mesure de la patte arrière, a été remis en place sur les communes de St Maurice/Moselle et Bussang en avril 2022, en partenariat avec les départements voisins (68, 70 et 90).

COMMISSION TERRITOIRES

Président de la Commission : Michel JOLY

Membres : Damien DURAND, Bruno DEMANDRE, Franck FREMIOT, Bertrand PFEIFFER, Michel THONNELIER, Denis VAUTRIN, Alexandre BELLO, Maxime LABEDIE, Joanna PENNETIER

Commission fédérale prévue dans le nouveau SDGC 2022-2028, elle s'est réunie en janvier 2023 afin de faire le point sur l'état d'avancement du traitement des dossiers territoires, et définir la liste des dossiers territoires existants en dessous des nouveaux seuils de surface.

- **Fonctionnement des enquêtes de territoires**

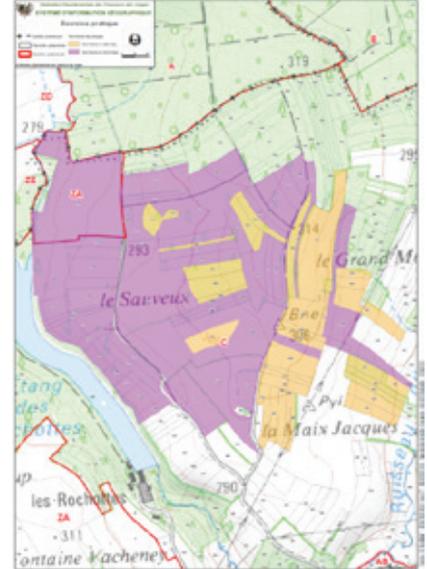
Il existe différentes catégories de territoires pouvant être mis en « enquête de territoire » :

- Les nouveaux territoires créés dans les Vosges,
- Les territoires d'une commune en cas de conflit,
- Les territoires volontaires souhaitant se mettre à jour.

Chacun doit fournir à la Fédération :

- La copie de l'intégralité de ses abandons, baux, actes de cession de droits de chasse papiers,
- Le fichier informatique complété recensant les parcelles pour lesquelles il détient le droit de chasse.

Après vérification et traitement, ces éléments permettent d'obtenir une cartographie précise des parcelles recevables, attenantes ou non entre elles, de chaque détenteur. Les résultats de l'enquête sont ensuite présentés aux détenteurs, et seuls les lots de droits de chasse respectant les seuils minimums de surface et d'attenance sont validés pour prétendre à une demande d'attribution de plan de chasse/gestion.



- **Conditions qui peuvent remettre en cause des territoires et les rendre hors SDGC**

Lors de la signature du nouveau SDGC, un accord a été trouvé entre la FDCV et Mme La Préfète, afin d'éviter la création de zones de non chasse et de laisser aux détenteurs actuels un délai supplémentaire pour se mettre en adéquation avec les nouveaux seuils de surface. Ces territoires sont donc considérés comme recevables pour la prochaine saison de chasse 2023-2024 à condition qu'il n'y ait aucun changement.

Il a été décidé que les conditions suivantes les remettront en cause :

- si relocation (au même détenteur ou à un autre), le territoire concerné sera classé **HORS SDGC**
- Si mise en enquête de territoire suite à des problèmes rencontrés sur le secteur. Suite à l'enquête, si les surfaces obtenues sont en dessous des 30 ha boisés ou 60 ha mixtes, le territoire concerné sera classé **HORS SDGC**
- Si modification des surfaces (il suffirait de l'ajout ou du retrait de 1ca). Si les nouvelles surfaces obtenues sont en dessous des seuils, le territoire concerné sera classé **HORS SDGC**

Un courrier d'information a été envoyé à tous les détenteurs du département pour les informer de ce changement et des conditions de traitement de leur dossier.

- **Relocation des forêts communales**

Un mail a été envoyé à toutes les communes pour les informer de cette modification du seuil de surfaces, et pour inviter les mairies en cours de relocation de leur forêt communale à formuler les demandes de plan de chasse à leur nom (dans l'attente de la signature de leur baux de chasse, et pour éviter tout retard de traitement des attributions de plan de chasse et gestion).

BILAN DEPARTEMENTAL – ATTRIBUTION / REALISATION

Sous massifs	Forêts	Totale	CERF 2022/2023												CHAMOIS (ISI)			
			Attr/100 ha	att.cerf.	réal.cerf.	Taux réal.	Cerfs mâles			Biches			Faons			isi_att	isi_rea	Taux réal.
							Attr.	Réal.	Taux réal.	Attr.	Réal.	Taux réal.	Attr.	Réal.	Taux réal.			
1A	2 119	3 414	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1B	8 434	12 237	0,1	5	0	0%	0	0		1	0	0%	4	0	0%	0	0	
1C	1 200	2 254	0,1	1	0	0%	0	0		0	0		1	0	0%	0	0	
1D	6 320	13 373	0,1	6	1	17%	1	1	100%	1	0	0%	4	0	0%	0	0	
1E	5 166	7 798	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1F	1 518	5 426	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1G	2 756	5 871	0,1	2	0		0	0		0	0		2	0	0%	0	0	
1H	2 108	4 122	0,9	19	9	47%	4	3	75%	5	3	60%	10	3	30%	0	0	
somme 1	29 621	54 496	0,1	33	10	30%	5	4	80%	7	3	43%	21	3	14%	0	0	
2A	5 352	11 904	0,3	18	7	39%	3	3	100%	5	2	40%	10	2	20%	0	0	
2B	4 648	8 763	0,5	22	11	50%	3	3	100%	7	3	43%	12	5	42%	0	0	
2C	3 574	6 110	0,2	8	7	88%	1	1	100%	3	3	100%	4	3	75%	0	0	
2D	2 090	7 958	0,1	3	2	67%	1	1	100%	1	1	100%	1	0	0%	0	0	
somme 2	15 664	34 735	0,3	51	27	53%	8	8	100%	16	9	56%	27	10	37%	0	0	
3A	1 342	8 178	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3B	636	3 638	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3C	2 158	7 032	0,9	20	8	40%	3	3	100%	7	1	14%	10	4	40%	0	0	
3D	2 056	6 757	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3E	1 908	4 899	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3F	1 483	3 208	0,5	8	3	38%	2	1	50%	3	1	33%	3	1	33%	0	0	
3G	3 678	8 268	1,2	45	29	64%	9	9	100%	17	7	41%	19	13	68%	0	0	
somme 3	13 262	41 980	0,6	73	40	55%	14	13	93%	27	9	33%	32	18	56%	0	0	
4A	1 798	5 294	0,9	17	11	65%	5	5	100%	4	3	75%	8	3	38%	0	0	
4B	1 633	5 644	0,7	12	4	33%	2	1	50%	4	2	50%	6	1	17%	0	0	
4C	1 029	3 706	0,4	4	3	75%	1	1	100%	1	1	100%	2	1	50%	0	0	
4D	1 690	2 925	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
4E	4 305	7 494	0,6	24	14	58%	6	5	83%	9	3	33%	9	6	67%	0	0	
somme 4	10 455	25 062	0,5	57	32	56%	14	12	86%	18	9	50%	25	11	44%	0	0	
5A	7 835	15 823	1,2	96	76	79%	15	12	80%	40	33	83%	41	31	76%	0	0	
5B	10 921	17 734	0,8	87	56	64%	21	20	95%	29	16	55%	37	20	54%	0	0	
5C	3 388	6 525	1,5	52	46	88%	14	13	93%	17	14	82%	21	19	90%	0	0	
5D	2 318	5 218	1,3	30	27	90%	7	7	100%	10	8	80%	13	12	92%	0	0	
5E	3 314	5 629	2,5	83	81	98%	18	18	100%	33	32	97%	32	31	97%	0	0	
5F	2 623	5 496	0,9	24	17	71%	7	5	71%	7	6	86%	10	6	60%	0	0	
somme 5	30 399	56 425	1,2	372	303	81%	82	75	91%	136	109	80%	154	119	77%	0	0	
6A	4 628	10 449	0,7	34	23	68%	9	9	100%	12	6	50%	13	8	62%	0	0	
6B	4 371	5 846	0,2	8	4	50%	3	2	67%	2	1	50%	3	1	33%	0	0	
6C	6 193	9 856	0,2	12	5	42%	4	3	75%	4	1	25%	4	1	25%	0	0	
somme 6	15 192	26 152	0,4	54	32	59%	16	14	88%	18	8	44%	20	10	50%	0	0	
7A	6 204	9 766	0,4	23	12	52%	8	6	75%	6	3	50%	9	3	33%	0	0	
7B	5 068	7 123	0,4	20	12	60%	3	2	67%	7	5	71%	10	5	50%	0	0	
somme 7	11 272	16 888	0,4	43	24	56%	11	8	73%	13	8	62%	19	8	42%	0	0	
8A	6 871	10 342	0,6	38	14	37%	10	9	90%	13	2	15%	15	3	20%	0	0	
8B	1 947	5 311	1,3	26	21	81%	6	3	50%	10	9	90%	10	9	90%	0	0	
8C	1 710	4 483	0,4	6	2	33%	2	1	50%	2	0		2	1	50%	0	0	
8D	7 797	11 965	2,7	212	143	67%	39	29	74%	82	48	59%	91	66	73%	0	0	
somme 8	18 325	32 101	1,5	282	180	64%	57	42	74%	107	59	55%	118	79	67%	0	0	
9A	7 402	9 544	0,6	42	31	74%	10	9	90%	15	10	67%	17	12	71%	0	0	
9B	20 901	24 526	0,6	123	83	67%	19	19	100%	48	32	67%	56	32	57%	0	0	
somme 9	28 303	34 070	0,6	165	114	69%	29	28	97%	63	42	67%	73	44	60%	0	0	
10A	13 236	13 884	2,1	283	179	63%	59	47	80%	110	70	64%	114	62	54%	0	0	
10B	11 263	14 506	0,5	58	36	62%	13	13	100%	23	15	65%	22	8	36%	0	0	
somme 10	24 499	28 390	1,4	341	215	63%	72	60	83%	133	85	64%	136	70	51%	0	0	
11A	4 797	5 909	1,3	60	34	57%	9	8	89%	23	12	52%	28	14	50%	2	0	0%
11B	3 433	4 339	4,3	146	109	75%	27	21	78%	60	42	70%	59	46	78%	0	0	
11C	3 756	6 482	1,5	55	34	62%	11	9	82%	21	12	57%	23	13	57%	0	0	
somme 11	11 985	16 730	2,2	261	177	68%	47	38	81%	104	66	63%	110	73	66%	2	0	
12A	10 658	14 863	1,7	179	144	80%	34	31	91%	70	58	83%	75	55	73%	6	2	33%
12B	10 861	11 277	3,5	378	285	75%	74	52	70%	152	114	75%	152	119	78%	38	19	50%
12C	3 099	5 592	0,7	22	12	55%	4	4	100%	7	2	29%	11	6	55%	0	0	
somme 12	24 618	31 732	2,4	579	441	76%	112	87	78%	229	174	76%	238	180	76%	44	21	48%
13A	7 416	9 239	0,3	19	11	58%	7	5	71%	6	2	33%	6	4	67%	0	0	
13B	3 300	3 751	1,8	61	33	54%	13	7	54%	24	14	58%	24	12	50%	1	1	100%
13C	2 469	3 058	2,6	63	44	70%	12	12	100%	24	14	58%	27	18	67%	0	0	
13D	6 523	8 769	2,7	174	143	82%	34	33	97%	70	53	76%	70	57	81%	27	9	33%
13E	3 090	4 316	0,5	15	10	67%	4	3	75%	4	3	75%	7	4	57%	1	1	100%
13F	3 918	4 593	0,5	18	9	50%	3	2	67%	8	5	63%	7	2	29%	41	21	51%
13G	9 421	11 895	0,5	45	19	42%	11	10	91%	15	5	33%	19	4	21%	0	0	
somme 13	36 136	45 620	1,1	395	269	68%	84	72	86%	151	96	64%	160	101	63%	70	32	46%
Bilan départemental	269 731	444 382	1,0	2706	1864	69%	551	461	84%	1022	677	66%	1133	726	64%	116	53	46%

PAR SOUS-MASSIFS CYNEGETIQUES

CHEVREUIL 2022/2023										SANGLIER 2022/2023				
Attr/100 ha	TOTAL (y compris CHI)			Brocards			Chevrettes			Attr/100 ha	SANGLIER (SAI)			
	att.chevr.	réal.chevr.	Taux réal.	chm_att	chm_rea	Taux réal.	chf_att	chf_rea	Taux réal.		sai_attcum	dont Att sup.	sai_rea	Taux réal.
5,4	114	76	67%	55	37	67%	57	37	65%	7,5	158	14	115	73%
4,4	373	295	79%	188	151	80%	179	140	78%	11,0	924	186	713	77%
5,2	62	51	82%	32	26	81%	30	25	83%	10,5	126	15	99	79%
5,3	337	270	80%	173	139	80%	162	130	80%	10,3	650	203	504	78%
4,8	249	192	77%	123	94	76%	120	95	79%	6,8	350	42	227	65%
11,8	179	138	77%	90	69	77%	89	69	78%	12,4	188	62	131	70%
6,5	179	134	75%	91	67	74%	85	65	76%	13,4	370	51	243	66%
4,8	102	79	77%	52	39	75%	50	40	80%	11,5	243	25	158	65%
5,4	1595	1235	77%	804	622	77%	772	601	78%	10,2	3009	598	2190	73%
5,8	311	225	72%	158	113	72%	147	109	74%	6,1	327	31	193	59%
5,3	246	189	77%	125	97	78%	116	87	75%	7,4	343	22	210	61%
5,8	209	172	82%	107	89	83%	102	83	81%	8,3	295	25	214	73%
6,2	130	90	69%	64	48	75%	62	41	66%	8,5	178	44	105	59%
5,7	896	676	75%	454	347	76%	427	320	75%	7,3	1143	122	722	63%
11,3	152	136	89%	81	70	86%	70	65	93%	6,6	88	17	45	51%
11,3	72	57	79%	37	33	89%	35	24	69%	8,0	51	10	20	39%
8,6	185	137	74%	95	71	75%	88	64	73%	8,8	189	14	112	59%
8,8	180	123	68%	92	69	75%	84	53	63%	10,5	216	33	126	58%
7,7	147	103	70%	74	49	66%	70	53	76%	11,9	227	2	157	69%
6,9	103	69	67%	51	35	69%	50	33	66%	5,5	81	13	60	74%
7,6	278	170	61%	141	85	60%	135	84	62%	10,7	392	102	228	58%
8,4	1117	795	71%	571	412	72%	532	376	71%	9,4	1244	191	748	60%
7,6	137	115	84%	68	57	84%	66	55	83%	12,3	222	70	168	76%
9,9	162	110	68%	80	53	66%	80	56	70%	12,1	197	34	127	64%
8,9	92	82	89%	46	42	91%	43	37	86%	8,6	88	20	40	45%
5,3	90	74	82%	46	41	89%	43	32	74%	4,0	67	5	37	55%
4,9	210	170	81%	107	88	82%	103	82	80%	5,1	218	48	98	45%
6,6	691	551	80%	347	281	81%	335	262	78%	7,6	792	177	470	59%
4,8	376	282	75%	188	144	77%	177	131	74%	8,0	623	128	394	63%
4,5	495	388	78%	248	190	77%	238	193	81%	8,3	908	74	539	59%
6,4	216	172	80%	108	87	81%	106	84	79%	6,6	225	37	147	65%
4,9	114	92	81%	57	46	81%	56	45	80%	5,5	128	25	76	59%
5,8	191	149	78%	96	73	76%	94	75	80%	5,9	195	54	124	64%
5,0	130	110	85%	66	56	85%	64	54	84%	3,7	97	5	58	60%
5,0	1522	1193	78%	763	596	78%	735	582	79%	7,2	2176	323	1338	61%
5,1	238	198	83%	120	99	83%	118	99	84%	5,3	246	9	167	68%
4,2	184	133	72%	92	68	74%	91	64	70%	3,9	171	15	120	70%
3,4	211	166	79%	107	85	79%	103	81	79%	1,8	112	16	29	26%
4,2	633	497	79%	319	252	79%	312	244	78%	3,5	529	40	316	60%
3,9	241	183	76%	121	87	72%	119	95	80%	4,6	286	30	173	60%
3,9	199	133	67%	99	70	71%	96	60	63%	4,3	220	34	134	61%
3,9	440	316	72%	220	157	71%	215	155	72%	4,5	506	64	307	61%
5,2	355	210	59%	181	115	64%	172	93	54%	6,7	457	12	297	65%
6,8	132	112	85%	66	57	86%	65	54	83%	5,9	115	20	82	71%
9,2	157	129	82%	80	66	83%	77	63	82%	8,0	136	14	83	61%
5,4	418	255	61%	207	123	59%	204	129	63%	11,4	887	28	519	59%
5,8	1062	706	66%	534	361	68%	518	339	65%	8,7	1595	74	981	62%
4,3	321	222	69%	161	112	70%	157	110	70%	6,1	454	45	281	62%
3,0	621	452	73%	314	227	72%	305	223	73%	4,1	866	71	498	58%
3,3	942	674	72%	475	339	71%	462	333	72%	4,7	1320	116	779	59%
2,3	309	209	68%	154	102	66%	155	107	69%	2,5	336	39	193	57%
5,1	576	434	75%	288	223	77%	286	211	74%	4,3	488	118	360	74%
3,6	885	643	73%	442	325	74%	441	318	72%	3,4	824	157	553	67%
4,5	214	130	61%	107	68	64%	106	61	58%	3,5	167	15	108	65%
3,4	116	87	75%	59	43	73%	57	44	77%	3,3	112	13	63	56%
4,8	181	130	72%	91	60	66%	90	70	78%	3,4	128	15	85	66%
4,3	511	347	68%	257	171	67%	253	175	69%	3,4	407	43	256	63%
3,6	388	312	80%	194	155	80%	192	156	81%	3,8	400	82	262	66%
2,2	236	163	69%	113	80	71%	114	77	68%	1,6	177	20	82	46%
4,9	152	117	77%	76	62	82%	75	54	72%	3,3	101	23	53	52%
3,2	776	592	76%	383	297	78%	381	287	75%	2,8	678	125	397	59%
3,2	238	196	82%	119	93	78%	118	103	87%	2,8	208	38	139	67%
3,1	101	81	80%	51	42	82%	50	39	78%	1,6	53	7	30	57%
4,8	119	94	79%	60	47	78%	59	47	80%	2,1	53	10	34	64%
2,1	138	120	87%	69	61	88%	69	59	86%	1,5	100	18	62	62%
3,2	100	83	83%	50	39	78%	50	44	88%	2,0	63	23	34	54%
2,9	115	91	79%	58	46	79%	57	45	79%	1,7	66	5	23	35%
3,4	324	262	81%	162	134	83%	162	128	79%	1,8	171	50	113	66%
3,1	1135	927	82%	569	462	81%	565	465	82%	2,0	714	151	435	61%
4,5	12205	9152	75%	6138	4622	75%	5948	4457	75%	5,5	14937	2181	9492	64%

COMMISSION DEGATS DE GIBIER

Président de la Commission : Bertrand PFEIFFER

*Membres : Tous les Administrateurs, Nicolas BRETON,
Vincent CANIVET*

Pour rappel, les principales missions de cette commission sont :

- La gestion et l'étude des dégâts par espèce,
- L'étude des demandes et des projets de protection des cultures,
- Le suivi des estimateurs départementaux,
- L'étude et le suivi des dossiers de dégâts particuliers ou en contentieux.



Au cours de la saison passée, le conflit Ukrainien, qui a pris la suite de l'épidémie de COVID-19, nous a malheureusement contraint à modifier notre méthode de travail, en effet ce type de conflit influe directement sur les cours mondiaux des denrées.

La Commission Dégâts de Gibier ne s'est donc pas réunie physiquement en tant que telle en 2022, mais beaucoup de sujets ont été traités tout au long de l'année et, souvent, dans l'urgence face aux dégâts ou aux impératifs administratifs et réglementaires. La Commission a donc régulièrement été consultée par mail ou lors de groupes de travail spécifiques ou lors des réunions du Conseil d'Administration.

Les principaux points qui y ont été abordés sont les suivants :

- L'analyse des dégâts et des projections avec bilan par secteur ayant pour objectif la sensibilisation des élus, des GIC et des Sociétés de Chasse avant chaque ouverture : affût au 1^{er} juin, battue dans les maïs, ouverture générale et fin octobre, après l'ouverture de l'espèce cerf en battue et le début de la période propice aux battues.
- L'étude de demandes spécifiques de mise à disposition de matériel de clôtures sur la zone montagne ou sur des cultures autres que les pois et les maïs, sur des secteurs encore non protégés ou pour des cas particuliers.
- L'étude des demandes de subventions « convention pose, entretien, surveillance clôtures 2022 » et proposition du maintien du taux de 10€/Ha.
- L'étude de certains dossiers d'expertise nationale, des frais d'expertises,
- Les rencontres et les échanges dans un esprit constructif avec le monde agricole en amont des Formations Spécialisées afin de faire un point sur les dégâts de gibier mais également proposer, ensemble, certains barèmes d'indemnisation ou avis sur certains des dossiers et recours.
- L'étude et la réalisation des éléments du Plan de résilience : contribution de l'Etat liée à la prise en charge des surcoûts des pertes de récoltes 2022 directement issus de l'augmentation exponentielle des prix des denrées au niveau mondial.

- **Estimateurs Départementaux Dégâts de Gibier :**

Nous n'avons pas réuni physiquement les estimateurs en 2022 mais nous avons maintenu un suivi et un accompagnement de ces derniers, tant réglementaire, qu'administratif et technique.

Les échanges quasi hebdomadaires entre les estimateurs et nos salariés permettent de recueillir des informations en temps réel et de faire un état des problèmes rencontrés sur le terrain. Ainsi, nous pouvons

informer rapidement les GIC ou les Présidents de Sociétés de Chasse concernés pour intervenir efficacement sur le terrain, par la chasse, la pose de clôtures ou toutes autres actions.

En 2020, une Commission « Recrutement Estimateurs » a été créée, cette dernière est composée de MM. PFEIFFER, THOMAS, HAMMER et BRETON. Le travail de recrutement de cette dernière s'est poursuivi en 2022 avec la formation de 3 estimateurs sur les cultures spécialisée (maraîchage, petits fruits...) et d'un nouvel estimateur « généraliste ».

L'effectif des estimateurs départementaux actifs a toutefois de nouveau diminué et est ainsi porté à 11 personnes réparties sur l'ensemble du département.

- **Formation Spécialisée Dégâts de Gibier (FSDG) de la CDCFS :**

Tous les dossiers, pour lesquels les exploitants déposent des réclamations ou pour lesquels la FDCV souhaite appliquer un abattement supplémentaire, sont transmis pour étude à la FSDG-CDCFS. Cette formation fixe également les barèmes départementaux d'indemnisation pour l'année en cours, à l'intérieur de fourchettes nationales établies à partir des prix du marché national et mondial.

En 2022, elle ne s'est réunie physiquement qu'une seule fois sous la présidence de la DDT. Pour les autres réunions, un consensus a toutefois été trouvé sur tous les dossiers et tous les barèmes, entre les mondes agricole et cynégétique avant d'être proposé à l'Administration. Cette dernière a ensuite validé et entériné les propositions dans ses arrêtés préfectoraux.

Par rapport à 2021, en 2022 les barèmes ont :

- Augmenté de 15% à 20% en moyenne concernant les remises en état prairie et ressemis céréales et maïs,
- Augmenté de 35% à 50% en moyenne concernant les pertes de récolte. Cette augmentation reflète donc une forte augmentation des montants d'indemnisation contrairement à la réalité du terrain et à la baisse des surfaces de dégâts enregistrée en 2022.

De plus, concernant 103 communes vosgiennes de la zone montagne, la réglementation nationale nous impose d'indemniser les exploitants à hauteur de 15% supplémentaires par rapport au reste du département pour toutes les remises en état.

En 2022, nous avons aussi été amenés à valider également des barèmes « bio » pour toutes les denrées, avec des tarifs souvent plus élevés que les barèmes conventionnels, toutefois l'écart se réduit et certaines denrées bio ont même diminué.



COMMISSION ANIMATIONS ET COMMUNICATION

Président de la Commission : Damien DURAND

Membres : Jean-Jacques CLAUDE, Matthieu HAMMER, Franck FREMIOT, François GEHIN (GIC Moselle-Moselotte), Arnaud GROSSI (GIC Torelle), Sandy KINIC (GIC Meuse Saônelle), Xavier RICHARD (GIC Charmes), Adélaïde CROUVISIER (secrétaire GIC Charmes), Corinne BARNET, Laurent LALVEE, Ségolène TOUZE

La commission s'est réunie le 19 janvier 2023 pour réaliser un bilan des actions de communication/animations, réfléchir à des nouvelles actions et établir un prévisionnel pour 2023.

La Fédération multiplie toujours ses actions en faveur de la sensibilisation cynégétique et environnementale grâce à un grand nombre d'opérations tant en direction des scolaires que du grand public. Parmi celles-ci, on retrouve un certain nombre de rendez-vous annuels récurrents :

- Les journées de chasse à Tignécourt avec invitation des associations spécialisées, des chasseresses ou des bénévoles œuvrant pour la FDC88 : 6 journées ont été organisées cette saison.
- La participation à des manifestations départementales en direction des scolaires ou du grand public en ayant souvent recours à l'utilisation du Mobil'Faune 88 notamment dans le cadre des interventions pédagogiques : 4 animations grand public (Fête de la Biodiversité à Epinal, les Sylviades à Corcieux, « J'aime la nature propre » à La Bresse et la Foire agricole de Poussay) et 20 animations scolaires ont été réalisées cette année dont les opérations de plantations de haies dans les écoles.

Retour sur quelques actions phares de cette année :

- **L'Exposition des Trophées :**

La FDCV a renoué avec l'exposition des trophées et son marché artisanal en avril 2022, agrémentée d'une exposition sur la chasse autour de la 2^o guerre mondiale qui a permis de réunir quelques belles pièces anciennes.

Cette année, la FDCV a choisi d'animer ce grand rendez-vous avec une exposition complète sur le Lynx.

- **L'appel à projet « Je plante une haie pour mon école » :**

Dans le cadre de cette opération conjointe avec le Conseil Départemental, 14 écoles ont pu bénéficier de la fourniture gratuite des plants en ce début d'année 2023 (financés par le Conseil Départemental) et d'une aide à la plantation avec l'intervention d'un spécialiste (technicien de la FDCV ou structures partenaires) qui a sensibilisé les enfants concernés aux intérêts des haies et de la faune qui les habitent. 290m de plants de petits fruits ont été implantés.



- **Le projet d'écocontribution « J'aime ma nature propre » :**

L'objectif était de réaliser une action écocitoyenne et participative de collecte de déchets sur un espace naturel, la Tourbière de Lispach à La Bresse, en partenariat avec la municipalité, la ComCom, les sociétés de

chasse locales, mais aussi avec le soutien d'associations d'usagers de la nature ou de naturalistes (Moutain Bikers Foundation, FD de Pêche des Vosges, AAPPMA locale, Club Vosgien, CENL, PNRBV, ONF).

Cette journée a eu lieu le 7 mai 2022 découpée en 2 temps : ramassage des déchets le matin et village d'animation l'après-midi avec une sensibilisation du public à la préservation de l'environnement et à la valorisation des déchets. Elle a permis d'accueillir environ 300 personnes sur la journée et de ramasser 371.5kg de déchets.

En 2023, un projet similaire va être organisé sur le réservoir de Bouzey (le 7 juin 2023) et à la confluence de la Moselle et de la Moselotte.

- **Le projet d'écocontribution « Education à l'Environnement » :**

Ce dossier a été clôturé en 2022, ses objectifs consistaient à améliorer et enrichir les outils servant aux interventions scolaires et/ou grand public en complétant le Mobil'Faune88. Ce projet se décomposait en 2 parties :

- en 2020/2021, la FDCV a acquis des outils numériques permettant aux publics de devenir acteurs dans la reconnaissance des espèces grâce à une longue-vue combinée à un appareil photo ou des jumelles interactives. Ces 2 outils sont reliés directement à des tablettes tactiles dans lesquelles sont installées des applications d'identification des espèces. Ils pourront ainsi être utilisés dans les cours d'écoles ou en pleine nature pour rechercher les animaux qui fréquentent ces lieux, les découvrir et les reconnaître.
- en 2021/2022, nous avons travaillé au développement de nouveaux jeux pédagogiques et nous avons complété le Mobil'Faune88 avec des supports orientés sur les grands milieux et les mares forestières. Nous avons également fait l'acquisition de la collection complète d'animaux naturalisés du Musée de la Faune Lorraine à Xonrupt-Longemer.

Les projets de la Commission :

Pour 2023, la FDCV s'est déjà engagée à participer à plusieurs manifestations locales comme la Fête de la Biodiversité à Epinal, ainsi que sur des interventions en milieu scolaire notamment liées à 2 projets :

- Un engagement dans le cadre du programme Agrifaune pour encadrer une classe de la MFR de Bulgnéville afin d'améliorer la biodiversité au niveau d'une exploitation agricole en participant à un concours régional.



- Un projet d'écocontribution appelé « Hironde88 » ayant pour objectif de travailler avec 5 écoles sur la reconnaissance des différentes espèces d'hirondelles, la construction de nids, l'aménagement des cours d'école et le suivi des populations d'oiseaux.

La Fédération poursuivra également l'ensemble de ces opérations, engagées sur plusieurs années, et souhaite développer sa présence sur des manifestations départementales telles que la journée des Maires ou la Foire agricole de Poussay. Elle devra aussi continuer le travail engagé sur le devenir de la collection du Musée de la Faune Lorraine afin d'aboutir à une mise en valeur de celle-ci accessible au grand public dans un lieu du département.

COMMISSION ANTIBRACONNAGE ET FORMATIONS

Président de la Commission : Romain NAPPE

Membres : Francis BEGIN, Bruno DEMANDRE, Damien DURAND, Bertrand PFEIFFER, Denis VAUTRIN, Michel LEBOUBE (ADGCP88), Claude GIGNEY (Louvétier), Vincent CANIVET, Maxime LABEDIE, Alexandre BELLO

La commission « Antibraconnage et formations » s'est réunie le 30 Janvier 2023 pour faire le point sur les activités du Service Terrain.



Antibraconnage

L'année 2022 a été synonyme de changement au sein du Service Terrain, avec l'affectation de Vincent CANIVET à la responsabilité de l'ensemble du service technique et donc son désengagement des missions de terrain. Malgré cela, les missions ont cependant été menées à bien grâce à une collaboration étroite avec l'ensemble des structures participant aux missions de police de l'environnement.

Ainsi des partenariats étroits ont été tissés avec la Gendarmerie Nationale, la Fédération de Pêche des Vosges, l'OFB et le Parquet d'Epinal pour permettre une efficacité accrue en termes de contrôles et de gestion des procédures de police de la chasse.

Sur 2022, ce ne sont pas moins de 83 journées qui ont été consacrées à la surveillance antibraconnage et à la police de la chasse aboutissant à 40 procédures et avertissements établis par nos services dans le cadre des différentes constatations d'infractions.

Le principal réseau d'informations est celui des Gardes-chasse particuliers. La parfaite connaissance de leurs territoires d'assermentation est un avantage considérable lors de la mise en place d'actions de surveillance et il est important que chacun se connaisse afin de s'épauler dans ses activités. Le constat est souvent le même : chaque garde travaille sur son territoire mais ne connaît pas son voisin. Afin de limiter cet effet, les agents de la FDCV, en collaboration l'ADGCP88 ont mis en place des moyens d'information et des réunions entre gardes pour échanger sur les évolutions réglementaires.

Formations

Le volet formation prend désormais une grande part des missions des agents de développement. Qu'elles soient pour l'obtention de l'examen du permis de chasser, l'attestation de chasse accompagnée, de chasse à l'arc ou l'agrément de piégeage, pour se former en matière de sécurité ou de respect des règles sanitaires liées à la venaison, ces formations ont accueilli 447 candidats sur 2022 pour environ 73 journées (sans compter le suivi administratif). La formation à l'examen du permis de chasser mobilise principalement la FDCV avec environ 250 candidats formés sur 2022 pour 190 nouveaux chasseurs.

La mise en place de la loi chasse de 2019, a obligé les Fédérations des Chasseurs à former l'ensemble de leurs adhérents en matière de sécurité individuelle lors des actions de chasse. Cette formation, appelée « Formation sécurité décennale », a été mise en place cette année dans notre département de façon dématérialisée. Composée de 4 modules, elle permet à chacun de (re)prendre conscience de la responsabilité qui incombe à une personne porteuse d'une arme à feu.

Toutes ces formations ne pourraient pas être menées à bien sans notre équipe de bénévoles qui travaillent d'arrache-pied tout au long de l'année auprès des agents pour offrir aux chasseurs et futurs chasseurs un service de qualité, qu'ils en soient ici remerciés.

Enfin, 2023 s'annonce plus sereine avec l'embauche d'un 3^{ème} agent de développement début mars afin de pallier à l'augmentation constante des missions incombant aux Fédérations des Chasseurs. De plus, avec la récente signature du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, les agents de développement retrouvent l'ensemble de leurs prérogatives judiciaires ce qui facilitera le traitement des infractions à la police de la chasse.

ASSOCIATION DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS DES VOSGES (ADGCP88)



Président : Michel LÉBOUBE

Notre association compte à ce jour 200 adhérents.

En cette période difficile où le braconnage est loin d'être en récession, il serait souhaitable que tous les gardes-chasses particuliers qui reçoivent leur agrément au compte-goutte, nous rejoignent.

L'association vous permet d'établir et de conserver un contact entre vous, de collecter et de rassembler des renseignements qui remonteront aux services de tutelles, notamment au service terrain de la Fédération des Chasseurs des Vosges avec qui nous avons des relations efficaces.

Pour les anciens, je vous rappelle que vous devez veiller à faire vos demandes de renouvellement d'agrément au moins 6 mois avant la fin du commissionnement à cause des délais d'instruction très longs de l'Administration, problème récurrent qui ne facilite pas le tache de nous autres bénévoles.

Je vous souhaite à tous une bonne année cynégétique.



Nous sommes toujours présents à notre permanence à la Fédération des Chasseurs à Epinal, le vendredi après-midi de 13h45 à 16h45.

Contacts :

Mail : adgcp.vosges@orange.fr

Président : Michel LÉBOUBE – 06.16.68.60.72

Trésorier : Alain FAQUET – 06.70.39.47.88

ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'AMÉLIORATION DU GRAND GIBIER DANS LES VOSGES (AGAGG)



Président : Christian FUZELIER

La saison passée a été de transition.

La période Covid avec ses restrictions, incertitudes et questionnement est derrière nous. Cependant, il nous faut encore composer avec, car les choses sont lentes à se remettre en place. Comme toutes les associations, nous avons du mal à maintenir les effectifs et pour cela il nous faut rester actifs et dynamiques.

C'est pourquoi nous veillons à maintenir la qualité de nos intervenants dans les domaines de la sécurité et des trophées.

Nous allons, cette année, relancer la formation au perfectionnement au tir et à la manipulation des armes qui complète la formation décennale obligatoire, sécurité oblige. Quand on sait que 24 % des accidents de chasse sont des auto-accidents... cela me paraît plus que nécessaire. Une séance est programmée pour le **samedi 9 septembre 2023**. Elle est ouverte à tous les chasseurs soucieux d'aborder **la sécurité** et **l'habileté** dans le maniement des armes ainsi que **l'adresse** dans les tirs. Prévue sur une matinée, elle est gratuite. Vous pouvez vous inscrire à mon adresse : fuzelier.christian88@orange.fr.

Nos cotateurs officiels sont aptes à mesurer tous vos trophées qui pourront être présentés lors de l'exposition annuelle ou à votre demande toute l'année, profitez-en. Une autre équipe est qualifiée pour estimer l'âge de vos trophées, opération spécifiquement réalisée lors de l'exposition annuelle.

Une autre activité très importante de notre association est **le brevet grand gibier**. Un incident technique nous a empêchés de l'organiser cette année, mais en 2024, nous allons le reprogrammer pour le premier trimestre. Vous pouvez vous préinscrire ou vous renseigner à mon adresse.

Pour ceux qui aiment apprendre ou se perfectionner, l'ANCGG (association nationale des chasseurs de grand gibier) met à la disposition de tous un QUIZ qui aborde les sujets étudiés pour le brevet grand gibier. Je ne peux que vous inciter à aller tester vos connaissances.

Cette année nous voit donc repartir confiants et optimistes. Nous allons continuer de lutter contre tous nos détracteurs et aider nos organismes tuteurs (fédération et FNC) dans leur défense journalière de notre passion. Je ne peux que nous inviter à répondre à toutes les pétitions ou demande d'enquêtes qu'elles présentent. Défendons-nous !

En St Hubert, bonne saison à venir.



L'UNION NATIONALE POUR L'UTILISATION DES CHIENS DE ROUGE (UNUCR88)

Président : William THUON

La Recherche au sang et la Réglementation dans les Vosges

« Chasser est un choix, assumer son acte de chasse est un devoir »
Mais pas n'importe comment !

C'est le **Schéma Départemental de Gestion Cynégétique des Vosges** (2022 – 2028) qui définit les règles.

« *Les conducteurs agréés de l'U.N.U.C.R. sont autorisés à rechercher les animaux blessés, toute l'année, sous réserve du respect des dispositions réglementaires* »

« *Les conducteurs devront être en mesure de présenter aux autorités compétentes leur permis de chasser dûment validé pour le département des Vosges, ainsi que la carte de conducteur agréé de l'UNUCR* »



Hélas, je remarque que des chasseurs entament une recherche en fin de chasse ! Le directeur de battue, qui a pris contact avec un conducteur agréé, rappelle celui-ci sur la route pour lui dire « pas la peine de venir » ils l'ont retrouvé ! Cette formule m'interpelle ; au-delà de la réglementation, de l'éthique, cette façon de procéder par des apprentis conducteurs permet souvent à l'animal blessé de se relever de son lit de mort et, par le fait, envoie le conducteur agréé souvent au casse-pipe !

UN GIBIER BLESSE, RELEVÉ TROP TOT, EST SOUVENT PERDU

Bilan de l'année écoulée (2022/2023) pour les 32 conducteurs Agréés

1437 Interventions	388 Contrôles de Tir	514 Echecs	535 Réussites
---------------------------	-----------------------------	-------------------	----------------------

	Réussites 2021/2022	Réussites 2022/2023
Cerfs-Biches- Faons	104	98
Chevreuils	112	130
Sangliers	391	305
Chamois	3	2
Totaux	609	535

Campagne de recherche 2022/2023 en légère baisse dans l'ensemble. Les 1437 appels laissent apparaître un bilan en diminution pour le Sanglier, stable pour les Cerfs-Biches-Faons. Reste le chevreuil qui, sur cette campagne, est en hausse.

ASSOCIATION DES CHASSEURS A L'ARC DES VOSGES (ACAV)



Président : Jean-François HOUOT

L'AG de l'ACAV

L'assemblée générale de l'ACAV se tiendra le samedi 3 juin 2023 à 17h00 sur notre site d'entraînement du Ruxelier à Cheniménil.

La journée se terminera par le repas de l'Association.

Les JFO (Journée de Formation Obligatoire)

Deux formations ont été organisées en 2022 et une quarantaine de personnes a suivi la formation à la pratique de la chasse à l'arc.

Comme chaque année, deux sessions seront donc organisées en 2023, le 29 avril et le 9 septembre.

Les inscriptions se font auprès de la Fédération des Chasseurs. Toute personne intéressée par la chasse à l'arc peut prendre rendez-vous auprès de l'association pour une demi-journée de découverte lors de nos entraînements.

Le Challenge I.D. de l'EST

L'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges fête ses 30 ans en 2023. A cette occasion, elle organise un challenge de tir à l'arc, en partenariat avec les autres associations de Lorraine, Alsace et Franche Comté.

Cette rencontre, qui se veut festive, aura lieu les 1^{er} et 2 juillet 2023 sur le site de l'auberge du Ruxelier à Cheniménil. Elle permettra à 8 associations de se retrouver sur un parcours de tir 3D et une exposition photos retracera les 30 ans de l'association.

Les entraînements ACAV

Les entraînements ont lieu tous les premiers samedi du mois, sauf si la météo ne le permet pas.

Retrouver toutes les activités de l'association sur le site de l'ACAV : www.acav88.fr



ASSOCIATION DES PIEGEURS REGULATEURS AGREES DES VOSGES (APRAV)



Président : Alain GOUSY

139 piégeurs ont adhéré en 2022, contre 152 pour l'année d'avant. Depuis quelques années, nous nous maintenons à plus ou moins 140 adhérents malgré les crises sanitaires et les difficultés croissantes liées à l'évolution de la réglementation. Avec ce contexte, nous pouvons donc nous satisfaire d'avoir une stabilité dans le nombre d'adhérents, et nous remercions tous nos adhérents, mais nous devons encore faire des efforts pour fédérer et rassembler encore plus de piégeurs.

Après la tenue de notre assemblée générale en avril 2022, notre association, née en 1992, a fêté ses 30 ans lors d'une excellente journée de pêche, de détente et d'échanges aux étangs de Mazeley le 7 mai 2022. Je tenais à remercier tous les présents et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Au mois de mai, nous avons eu la « bonne nouvelle » du classement du renard sur 262 communes du département (pour rappel, depuis août 2021, le renard n'était plus considéré comme ESOD sur notre département). Ces 262 communes ont été déterminées par le ministère de l'écologie en fonction de la vulnérabilité des communes (présence d'élevages de volailles, lapins, d'opérations de repeuplement de petits gibiers et des déclarations de dégâts imputables au renard).

Les dirigeants de l'association ont participé aux différentes réunions de la CDCFS (Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage) pour faire entendre la voix de ses adhérents et défendre l'activité piégeage. Fin 2022, Le bureau de l'association a travaillé en étroite collaboration avec la FDCV et a participé à la commission départementale spécialisée sur les « nuisibles » pour le futur classement des espèces du groupe 2.

Le renouvellement du classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts du groupe 2 (renard, fouine, corbeau freux, corneille noire, étourneaux...) doit arriver pour cet été. Il est vraiment important de vous mobiliser pour faire remonter les dégâts et nuisances dont vous pouvez avoir connaissance sur le terrain, ainsi que vos bilans de captures à retourner à la FDCV et à la DDT courant juillet. Ces informations sont essentielles pour justifier la présence, l'impact et le classement de ces différentes espèces.

Encore une fois, rien ne pourrait se faire sans vous et j'en profite pour remercier les piégeurs qui œuvrent toute l'année, que ce soit pour intervenir vers les particuliers ou pour l'association.



Journée « 30 ans de l'APRAV » aux étangs de Mazeley en mai 2022

LE CLUB NATIONAL DES BECASSIERS VOSGES (CNB88)



Président : Claude CHARNOT

Le C.N.B. Vosges est la section départementale du CNB, association agréée au titre de la protection de l'environnement (Décret N° 2011-832 du 12 juillet 2011), il a pour objectif de rassembler les chasseurs qui pratiquent la chasse à la bécasse à la relève au chien bécassier, de promouvoir et défendre ce mode de chasse, d'étudier la vie, les mœurs, la migration de l'oiseau et de contribuer à la protection de son environnement.

Notre assemblée générale ordinaire s'est tenue 2 septembre 2022 au restaurant Le Rustic à Mirecourt, en présence de Julien KLINKEBERG, responsable technique de l'OFB88, et de Nicolas BRETON, technicien à la FDC88. Frédéric TISSIER, président de la FDC88 et Damien DURAND, vice-président de la FDC88 s'étaient excusés.

Deux objectifs sont prioritaires pour le CNB88 :

- Défendre la chasse de la bécasse et tous les différents modes de sa chasse,
- Protéger les milieux naturels et en particulier les prairies naturelles et zones humides.

Pour la saison 2022/2023 dans les Vosges, l'activité du CNB88 fut marquée par :

- La tenue d'un stand lors de l'exposition des Trophées de cerfs et chamois organisée par la FDC88, les 23 et 24 avril 2022 à Thaon les Vosges,
- La participation du Président au 70ème congrès du CNB qui s'est tenu à Bourges du 24 au 26 juin 2022
- La participation à la réunion du réseau national bécasse de l'OFB à Bulgnéville le 15 septembre.
- Le 19 novembre, des membres du club se sont retrouvés sur le territoire de chasse de Tignécourt géré par la FDC88, pour une journée de chasse à la bécasse en binôme avec leurs chiens
- La mise en ligne, dans la newsletter « Le Miroir » de février 2023, d'une vidéo sur la chasse de la bécasse au chien d'arrêt dans le Grand Est
- La création, en mars 2023, d'une page Facebook : Amis CNB88

La saison bécassière 2022/2023 fut exceptionnelle avec l'arrivée des premiers oiseaux mi-octobre, dont la présence fut continue jusqu'en février. Grâce l'application Béc@notes et les 203 comptes-rendus de sorties totalisant 374 heures, l'Indice Cynégétique d'Abondance des Vosges est de 4.05, parmi les plus élevés des départements français.

Contact : ccharnot@gmail.com





ASSOCIATION NATIONALE DE LA CHASSE AU FEMININ DES VOSGES (ANLCF88)

Présidente : Nicole BRULEZ

Le but de l'Association est de regrouper les femmes qui chassent et les sympathisantes pour vulgariser tous les modes de chasse, et de s'investir dans la gestion de la faune et la flore sauvages dans un souci de protection de la nature et de l'environnement.

Notre but est de défendre notre passion en nous regroupant et apporter notre soutien aux instances cynégétiques. L'image de la femme ne peut être que bénéfique au monde de la chasse si décrié.

LISTE DES ACTIONS REALISEES EN 2022

L'association s'est investie dans un certain nombre d'activités en 2022.



Nous avons ainsi été présentes, aux côtés de la Fédération des Chasseurs des Vosges, au cours de l'exposition des Trophées de cerfs et chamois les 23 et 24 avril 2022.

Nous avons également participé à deux battues aux grands gibiers, organisée par la Fédération des Chasseurs, dans la forêt départementale de Tignécourt, où toutes les femmes chasseresses vosgiennes étaient conviées.

PRINCIPAUX RENDEZ-VOUS EN 2023

- Organisation d'une battue pour les adhérentes.
- Opérations de promotion de l'association : présence d'un stand sur l'exposition des trophées.

Que vous pratiquiez la chasse en plaine, au gibier d'eau, au bois, ou que vous soyez veneur, cette association est la vôtre.

L'adhésion annuelle est fixée à 20 €.

Le bureau de l'association est composé comme suit :

- Présidente : Nicole BRULEZ
- Trésorière : Mathilde MEYER
- Secrétaire : Corinne BARNET

Pour tous renseignements, ou demandes d'adhésions, vous pouvez nous contacter :

ANLCF88 - Présidente : Mme Nicole BRULEZ

Adresse : 845 rue de Renauvoid – 88390 GIRANCOURT

Tél. : 03.29.66.83.71



**Assurances
Morel & Cornil**

Votre partenaire assureur

Thaon-les-Vosges
assurances@morelcornil.fr



**Vous souhaitez
préparer des projets
ou développer votre activité.**

**Pour faire grandir vos idées,
contactez votre conseiller
en agence.**

banque.sg.fr

Société Générale, S.A. au capital de 1 062 354 722,50 EUR.
Siège social à Paris: 29, Bd Haussmann - 552 120 224 R.C.S. Paris

**ARMURERIE
Beau Repaire**

Bulgnéville

Armurerie SFP

Clément Boulangeot
Artisan Armurier diplômé de l'École de Liège
339 Rue Hector Berlioz 88650 Anould
03 29 57 35 39

**ARMURERIE BARRAS
VITTEL CHAS'TIR**

Ball trap sanglier courant pas de tir 50 .100 et 200M
Des professionnels diplômés à votre service
Chemin du haut vittel 88800 They sous Montfort
Tel magasin : 03 29 08 20 23
Ball trap : 03 29 08 22 22
Mail : armurerie.barras@orange.fr

Ets HERBIN

**FABRICANT CLOTURES ELECTRIQUES
EFFAROUCHEUR ULTRASON**

71220 CHEVAGNY - SUR - GUYE
Tél. 03 85 24 65 23 - Fax 03 85 24 68 83
www.clotures-herbin.fr
www.clotures-electriques.com

La Boucherie Epinal
«Au dessus de Salet» - RD46
JEUXEY
03 29 39 16 72

DECATHLON

EPINAL 03 29 81 18 70

CHASSE ADDICT
www.chasse-addict.com